

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GARONS

### SEANCE DU JEUDI 22 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six et le jeudi 22 janvier à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire de GARONS.

| Nombre de membres en exercice | Nombre de membres présents | Nombre de membres qui ont pris part à la délibération | Date de la convocation | Date d'affichage |
|-------------------------------|----------------------------|-------------------------------------------------------|------------------------|------------------|
| 25                            | 19                         | 19                                                    | 15 janvier 2026        | 15 janvier 2026  |

Absents excusés : Mesdames Nathalie PADE, Christel PEREZ, Marlène VALENZA et Viviane XAYKAO, Messieurs Laurent CAUGANT et Philippe PAILHES.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Max MARCOUREL.

### **Objet de la délibération DE202601 DOB - Débat d'Orientation Budgétaire 2026**

Madame Josiane GAUDE, Adjointe déléguée aux Finances, présente le rapport sur les orientations budgétaires en vue de l'élaboration du Budget Primitif 2026 de la commune, conformément aux dispositions de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Oùï cet exposé, et après débat, le Conseil Municipal prend acte de ces orientations budgétaires, dont le rapport est joint en annexe.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Jean-Max MARCOUREL

Secrétaire de Séance



Yves RODRIGUEZ

Maire de Garons

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.*